

Réforme du bac : début des épreuves de janvier, menacées de boycott par les profs

Rédaction Actu

4-6 minutes

Les épreuves de contrôle continu comptant pour la note finale du nouveau bac commencent ce lundi 20 janvier 2020 pour les élèves de Première. Mais elles pourraient être perturbées.

Publié le 20 Jan 20 à 7:26



Une élève passe une épreuve du baccalauréat, le 18 juin 2018 à Caen. (©AFP/Archives/CHARLY TRIBALLEAU)

Le **nouveau bac** commence : de nombreux élèves de Première vont passer à **partir de lundi 20 janvier 2020** les premières épreuves de **contrôle continu** comptant pour la note finale. Mais elles pourraient être perturbées par **des appels au boycott de profs** qui souhaitent le report ou l'annulation.

Grèves de surveillance, refus de corriger les copies ou de transmettre les notes : les opposants envisagent les mêmes modes

d'action qu'au moment des corrections du baccalauréat en juin, qui avaient créé la confusion.

Depuis plusieurs jours, des syndicats d'enseignants et professeurs appellent à diverses actions sur les réseaux sociaux pour « faire barrage » au nouveau bac, décidé par Jean-Michel Blanquer.

Lire aussi : [Les premières épreuves du bac débutent : la nouvelle formule en 5 points](#)

Réparties en trois sessions

Ces premières épreuves de contrôle continu, **les « E3C »** dans le jargon, doivent s'étaler sur un mois et demi en fonction des lycées. Elles portent sur l'histoire-géographie, les langues vivantes ainsi que sur les mathématiques pour les élèves de la voie technologique.

Grandes innovations du nouveau bac, ces épreuves réparties en trois sessions sur les années de Première et Terminale comptent pour 30% de la note finale. Chaque épreuve de la première série représente 1,7% de cette note.

Lundi, la grève des professeurs risque de compliquer la tenue des épreuves dans différents lycées français. A Paris, au lycée Lavoisier ou encore au prestigieux lycée Henri IV, des actions pourraient bloquer le nouveau bac.

Face aux menaces, le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer s'est voulu rassurant, estimant que ces actions étaient le fait d'une « petite minorité ». « Cela va se passer très bien dans l'immense majorité des cas. Il risque d'y avoir telles ou telles perturbations, dans ce cas là, on fera repasser mais cela sera très limité », a-t-il expliqué dimanche sur *France inter*.

« Tout est prêt pour que cela fonctionne », avait-t-il déjà lancé mardi devant l'Assemblée nationale.





Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, le 15 janvier 2020 à l'Élysée, à Paris. (©AFP/Archives/Ludovic Marin)

Lire aussi : [Réforme du bac : comment va fonctionner le contrôle continu ?](#)

« Entre 200 et 250 lycées perturbés »

Depuis le retour des vacances de Noël, motions et pétitions pleuvent pourtant contre la réforme du bac. Récemment, douze syndicats, soit la quasi-totalité des organisations, ont officiellement demandé au ministre de « renoncer » à cette première session.

« Nous ne pouvons décemment pas faire passer ces épreuves aux élèves dans ces conditions, ils ne sont pas suffisamment préparés, on les envoie au casse-pipe », regrette Renaud, professeur de sciences économiques et sociales dans un lycée de Seine-et-Marne.

Lire aussi : [Réforme du bac : des profs en « grève de la surveillance » à Rouen, des épreuves reportées ?](#)

« En refusant le dialogue, en divisant les personnels, il (le ministre) n'a fait qu'exacerber les tensions. Il sera donc le seul responsable des dysfonctionnements qui pourraient marquer cette session », a dénoncé vendredi dans un communiqué le Snes-FSU (premier syndicat du secondaire).

Du côté des parents d'élèves, la principale fédération FCPE demande « un ajournement des épreuves, en raison de cette impréparation ».

Selon Philippe Vincent, à la tête du SNPDEN (premier syndicat de proviseurs), « entre 200 et 250 lycées (sur un total de 1600 en France) se seraient déclarés pour un ou plusieurs mots d'ordre, du refus de la remontée des sujets au boycott des corrections ou encore de la surveillance ».

Mais « ce qui peut perturber le plus est très certainement la grève de surveillance puisque les autres professeurs potentiellement

disponibles seront occupés à donner des cours aux élèves de Seconde ou de Terminale », explique Philippe Vincent.

« Si on est dès lundi face à une grève massive de la surveillance, il va falloir que l'administration trouve une parade et remplace les profs grévistes par des personnels administratifs du rectorat par exemple », évoque M. Vincent.

Source : © 2020 AFP